

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 JUN 2015**

Délibération
n° 2015.06.177

**AAHPIA : Attribution
d'une subvention
complémentaire 2015**

LE VINGT CINQ JUIN DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **19 juin 2015**

Secrétaire de séance : Gérard BRUNETEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Danielle CHAUVET à Joël GUITTON, Catherine DEBOEVERE à Annie MARAIS, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Françoise LEGRAND, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

Excusé(s) :

Absent(s) :

Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, François ELIE, Philippe LAVAUD, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2015

**DELIBERATION
N° 2015.06.177**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
POLITIQUES DE MOBILITÉ

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

AAHPIA : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE 2015

Au regard de la loi accessibilité de 2005, de la loi du 10 juillet 2014 et des orientations de l'agglomération pour la mise en accessibilité de son réseau de transport, le GrandAngoulême a décidé d'étudier la mise en place dès 2015 d'un service pour les Personnes à Mobilité Réduite dans le cadre du contrat de délégation de service public.

Dans cette perspective, par courrier du 11 décembre 2014, le GrandAngoulême a sollicité la STGA pour une expertise technique et financière sur la mise en œuvre de ce service. Cette expertise est actuellement en cours de finalisation mais l'objectif d'une mise en place du service Transport Personne à Mobilité Réduite (TPMR) pour septembre 2015 ne pourra toutefois être atteint.

Dans l'attente de la mise en œuvre de ce service d'agglomération, le GrandAngoulême soutient financièrement l'Association d'aide aux handicapés, personnes isolées ou âgées (AAHPIA) qui assure un service privé de transport pour les personnes handicapées. En 2014, l'agglomération a attribué une subvention de 77 000 € plus 10 000 € à titre exceptionnel à l'AAHPIA pour la réalisation de ce service dit Handibus.

Pour 2015, le GrandAngoulême a souhaité diminuer le montant de la subvention accordée à l'AAHPIA dans l'objectif de mettre en place un nouveau partenariat avec l'association dans le cadre de la mise en œuvre du service TPMR (*subvention remplacée par la mise en place d'une sous-traitance avec le délégataire STGA*). Par délibération du 2 avril 2015, le GrandAngoulême a donc accordé une subvention de 55 000 € à l'AAHPIA.

Considérant que le service TPMR de GrandAngoulême ne pourra être mis en place qu'en fin d'année et dans l'attente d'une nouvelle forme de partenariat avec l'AAHPIA, il est proposé de maintenir la subvention annuelle attribuée à cette association pour 2015 et par conséquent d'accorder une subvention complémentaire de 22 000 € en complément des 55 000 € déjà attribués à l'association.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 3 juin 2015,

Vu l'avis favorable de la commission ressources-prospectives du 10 juin 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement d'une subvention complémentaire de 22 000 € à l'AAHPIA pour le fonctionnement du service Handibus sur le territoire du GrandAngoulême pour l'année 2015 ;

D'APPROUVER le projet de convention entre le GrandAngoulême et l'AAHPIA.

D'AUTORISER Monsieur le président ou son représentant, à signer la convention.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe transport 2015 au chapitre 65742.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 30 juin 2015	<u>Affiché le :</u> 30 juin 2015